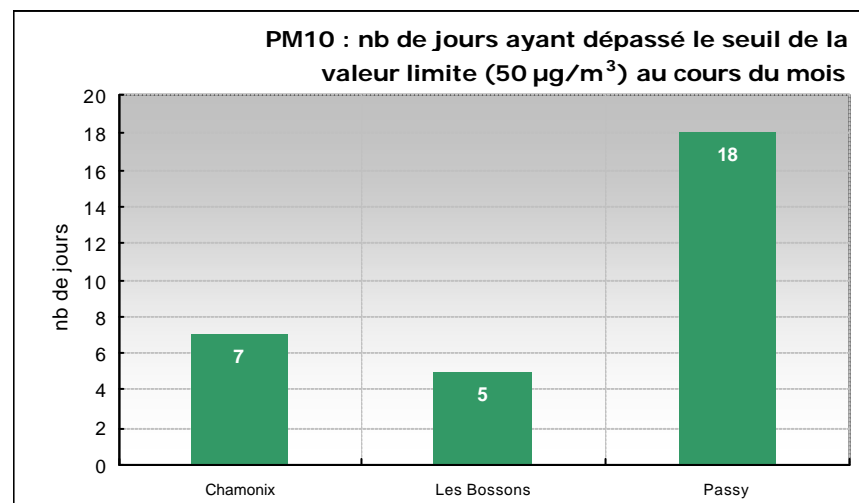
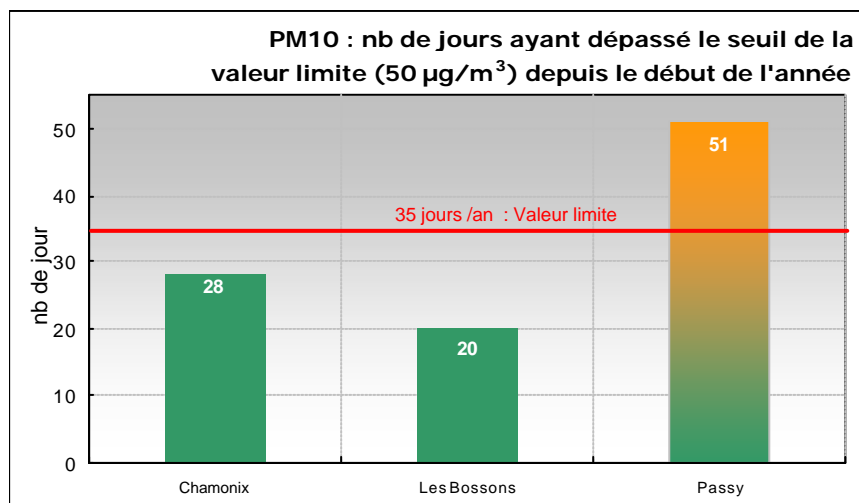
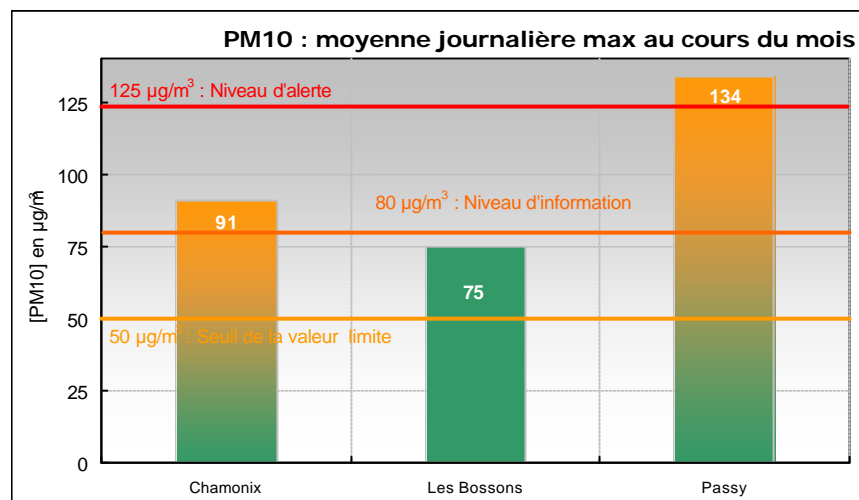
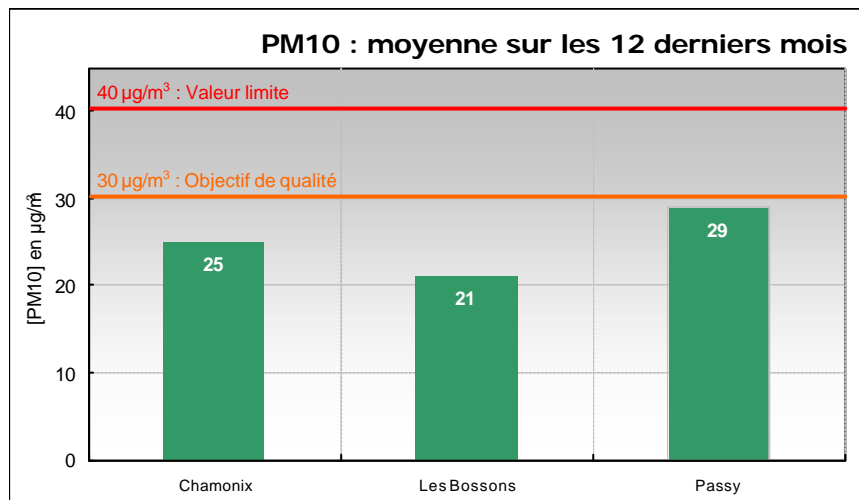




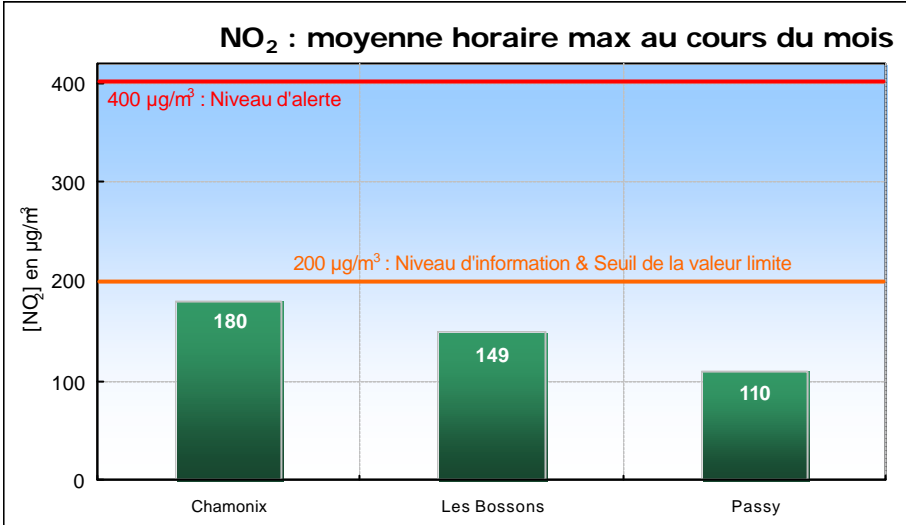
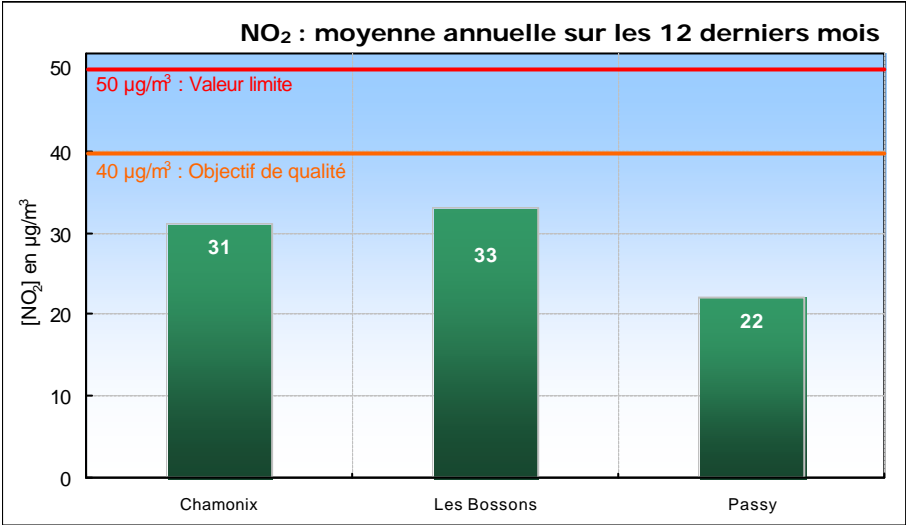
Bilan mensuel de la qualité de l'air En Pays du Mont-Blanc

décembre
2008

Poussières en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Commentaire

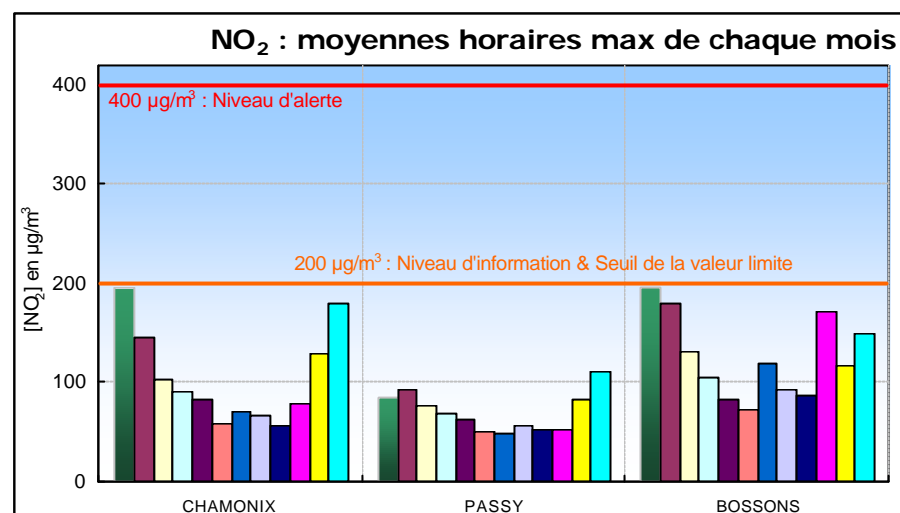
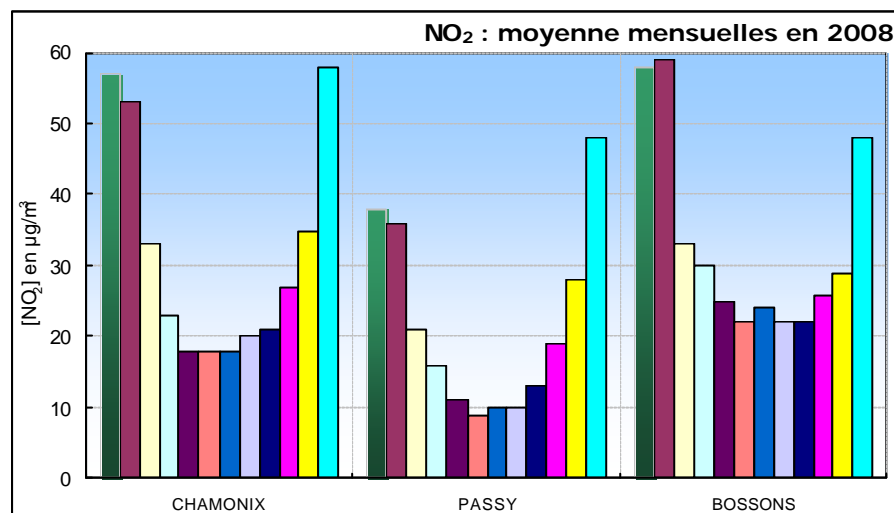
Le mois de décembre a été marqué par des accumulations de poussières en suspension dans la vallée de l'Arve. Un premier épisode pollué s'est déroulé du 23 au 25 décembre avec déclenchement du niveau d'information du dispositif préfectoral. Un second épisode, plus marqué, s'est déroulé du 28 au 31 décembre: le niveau d'alerte a été atteint le 30 décembre sur Cluses/Sallanches. Les niveaux observés en dioxyde d'azote sont restés sous le seuil du niveau d'information et de recommandations des personnes sensibles.

BILAN DE L'ANNEE 2008:

1) Le dioxyde d'azote

Sur l'année écoulée, l'objectif de qualité est respecté pour le dioxyde d'azote sur les 3 stations de mesures en Pays du Mont-Blanc. Le bilan de 2008 montre une baisse des concentrations en NO₂ sur Chamonix et les Bossons par rapport à 2007. La baisse sensible constatée aux Bossons (passage de 42 à 33 µg/m³) est essentiellement liée aux déplacements des zones de travaux en proximité de la station de mesures. Pour Chamonix, la baisse observée est de 2 µg/m³ de NO₂. La concentration moyenne annuelle est identique sur la station de mesures de Passy pour 2007 et 2008.

Aucun dépassement du niveau d'information et de recommandation n'a été constaté sur 2008. La valeur limite est donc également respectée.



Comme attendu les concentrations en dioxyde d'azote sur l'ensemble des sites en Pays du Mont-Blanc sont plus marquées l'hiver que l'été: que se soit en moyenne ou les maximums horaires mensuels. Ceci est à la fois lié à la chimie estivale qui va favoriser la formation de l'ozone par destruction des oxydes d'azote, aux émissions plus nombreuses en hiver (liées chauffage) et aux conditions météorologiques plus dispersives en été.

2) Les poussières en suspension

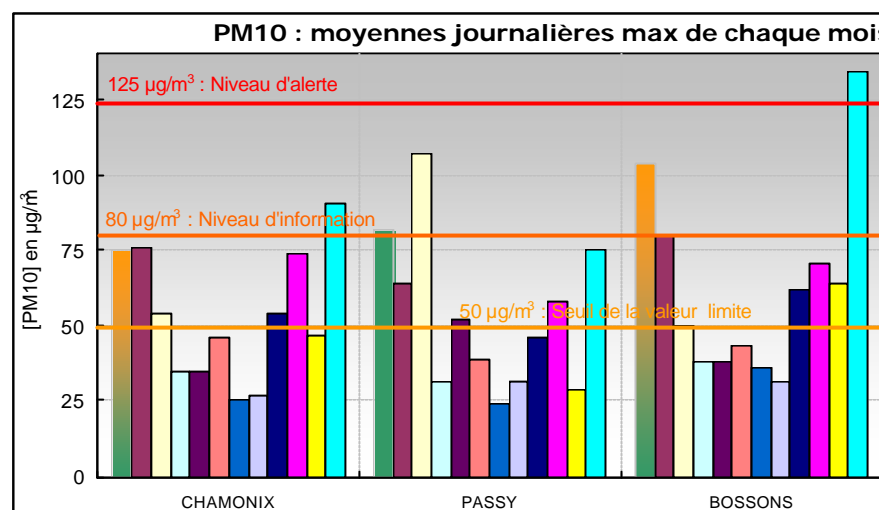
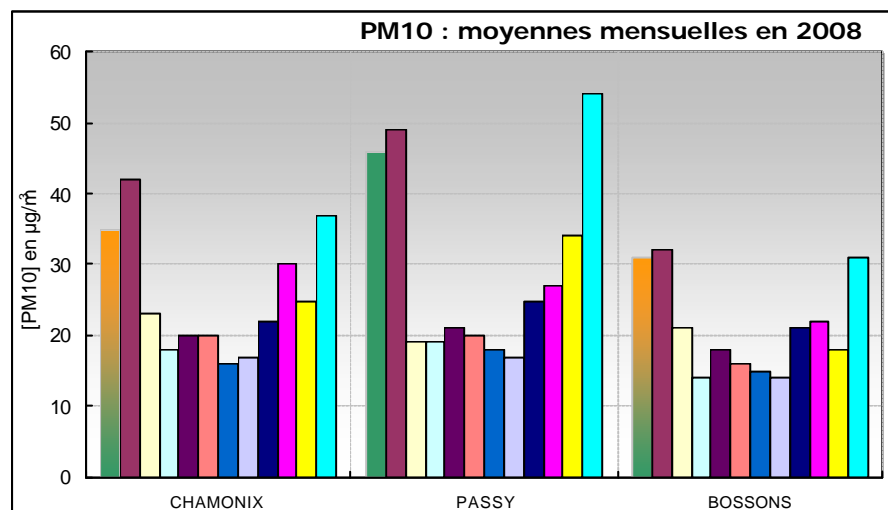
L'objectif de qualité est respecté en 2008 pour les particules en suspension de moins de 10 micromètres sur les 3 stations de mesures en Pays du Mont-Blanc. La valeur limite est respectée sur les stations de Chamonix et des Bossons, mais pas sur la station de Passy avec 51 journées de dépassement du 50µg/m³ (la valeur limite n'est pas respectée à partir de 35 jours de dépassement).

Les concentrations observées en PM₁₀ sont en recul par rapport à 2007 sur les 3 points de mesures: passage de 29 à 25 µg/m³ sur Chamonix, de 27 à 21 µg/m³ sur les Bossons, de 30 à 29µg/m³ sur Passy.

Le nombre de jours de dépassement de la valeur limite est également en baisse et plus particulièrement à Chamonix : passage de 43 jours de dépassement à 28 (passage de 28 à 20 jours pour les Bossons et passage de 54 à 51 jours pour Passy).

La baisse sensible constatée aux Bossons est sans doute, comme pour le NO₂, essentiellement liée aux travaux en proximité de la station de mesures qui ont éloignés le trafic des analyseurs une partie importante de l'année.

Sur l'année 2008, 4 épisodes de pollution avec déclenchement du dispositif préfectoral ont eu lieu pour les poussières en suspension en Pays du Mont-Blanc. Ses épisodes, tous hivernaux, sont liés à une masse d'air stable qui bloque les polluants émis près du sol: la mauvaise dispersion fait ainsi augmenter significativement les concentrations.



La saisonnalité des concentrations en poussières en suspension est conforme aux autres stations de mesures du réseau de surveillance. Les fortes concentrations (que ce soit les moyennes mensuelles ou les maximums journaliers mensuels) sont observées pendant les périodes les plus froides. Ceci est lié à la fois à la stabilité plus importante de l'atmosphère en hiver (brassage thermique faible), mais surtout à des émissions beaucoup plus importantes de PM10 en raison du chauffage.